



**COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE
DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Compte-rendu de la réunion plénière du 1^{er} juin 2023

SERVICES DE L'ETAT					
TITULAIRE			REPRESENTANT OU MANDATAIRE		Présence
Préfecture de région Pays de la Loire	Fabrice RIGOULET-ROZE	Préfet	Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	X
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)	Marie-Pierre DURAND	Directrice régionale	Morgane LE TOURNEAU	Référente Economie sociale et solidaire & Apprentissage	excusée (mandat DRAJES)
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	Marc LE BOURHIS	Directeur régional	Anne CHEVALIER	Conseillère pour l'action culturelle	absent
Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Anne BEAUVAL	Directrice régionale	Benoît CORNIC	Chargé de gestion budgétaire et de mission économie verte	X
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)	Annick BAILLE	Directrice régionale	Benoît JACQUEMIN	Directeur régional adjoint	excusé
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique	Jérôme DE MICHERI	Chef du service et délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Maine et Loire	Benoît BESSE	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Mayenne	Julien OUVRARD	Délégué départemental à la vie associative	Emilie PROVOST	Déléguée départementale à la vie associative de la Vendée	excusé (mandat DDVA 85)
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et	Benoît DORÉ	Délégué départemental à la vie associative	Jérôme DE MICHERI	Délégué départemental à la vie associative de la Loire-Atlantique	excusé (mandat DDVA 44)

aux sports de la Sarthe					
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Vendée	Émilie PROVOST	Délégue départementale à la vie associative			X
COLLECTIVITES TERRITORIALES					
TITULAIRE			REPRESENTANT		Présence
Conseil régional des Pays-de-la-Loire	Christelle MORANÇAIS	Présidente	Pauline WEISS	Membre de la commission Culture, sport et vie associative	X
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Michel MENARD	Président	Danielle CORNET	Vice-Présidente	absent
Conseil départemental du Maine et Loire	Florence DABIN	Présidente	Gilles GRIMAUD	conseiller départemental	excusé
Conseil départemental de la Mayenne	Olivier RICHEFOU	Président	Vincent SAULNIER	Vice-président	absent
Conseil départemental de la Sarthe	Dominique LE MENER	Président	Olivier SASSO	conseiller départemental	excusé
Conseil départemental de la Vendée	Alain LEBOEUF	Président	Maxence de RUGY	conseiller départemental	excusé
PERSONNALITES QUALIFIEES					
Organisation	Prénom NOM	Présence	Signature	Mandat éventuel	Présence
Le Mouvement associatif des Pays de la Loire	Alain FOREST	excusé		Claude GANGLOFF	X
France Bénévolat	Catherine MILS	X			
FRAP	Valentin BEAUVALLET	X			
URIOPSS	Cathy BELLEC				
France Nature Environnement	Jean-François HOGU	X			
CROS	Claude GANGLOFF	X			
CRAJEP	Roselyne FORTUN	X			

Ligue de l'enseignement	Florence LACAZE	excusée		Catherine MILS	X
FAS	Jean-Claude LAURENT	X			

Les personnes indiquées ci-après ne sont pas membres de la CRC mais participent à la CRC en tant que personnes ressources (elles n'ont pas voix délibérative) :

- Valérie DAO-DUY, déléguée régionale à la vie associative (DRAJES)
- Apolline DANIEL, gestionnaire administrative et budgétaire du FDVA1 (DRAJES)
- Elise GIBERT, gestionnaire administrative et budgétaire du FDVA2 (DRAJES)
- Sterenn GUEGAN, chargée de projet au Mouvement associatif des Pays de la Loire
- Mohamed EL MECHRAFI, chargé de projet au Conseil régional des Pays de la Loire

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu de la réunion plénière du 5 janvier 2023 et du nouveau règlement intérieur de la commission
- Présentation des retours transversaux sur les campagnes FDVA 2023
- Présentation pour avis des propositions de financement pour le FDVA1 « Formation des bénévoles »
- Présentation pour avis des propositions de financement pour le FDVA2 « Financement global ou nouveaux projets »
- Autres actualités sur la vie associative

I. Accueil et ouverture de la réunion

a) **Propos introductifs par Alexandre MAGNANT, délégué régional académique, représentant le Préfet de région**

Alexandre MAGNANT excuse le préfet de région et se présente en tant que nouveau délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports arrivé depuis le 1^{er} février 2023 en Pays de la Loire. Il résume son parcours au sein de l'administration et ses expériences précédentes dans cette région.

Contexte national

Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'État à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative, a fait inscrire la simplification des démarches associatives dans les politiques prioritaires du gouvernement (PPG) ce qui implique un suivi resserré d'indicateurs par les services de la Première ministre.

Lors de la réunion qui a eu lieu la semaine précédente avec le ministère chargé de la vie associative, Thibaut de Saint-Pol, le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), a souligné que l'inscription dans les PPG permet d'accélérer certains sujets-clé au plan interministériel (ex. Guid'Asso, LeCompteAsso...).

La secrétaire d'État a également demandé aux délégués régionaux et départementaux à la vie associative de lui partager une note d'ambiance sur les enjeux et les difficultés en matière de vie associative et elle effectue un tour de France du bénévolat associatif dont l'étape ligérienne n'est pas encore définie.

Le transfert du pilotage du service national universel à une délégation générale hors de la DJEPVA va également permettre à cette dernière de pouvoir se recentrer sur ses sujets métier et notamment 3 priorités dont la vie associative.

Contexte régional

Un nouveau préfet de région a pris ses fonctions depuis le 1^{er} février 2023, Fabrice RIGOLET-ROZE : celui-ci est très sensible aux sujets concernant la vie associative et a demandé à ce qu'au prochain pré-comité

des administrations régionales (pré-CAR) qui a lieu le mercredi 7 juin 2023 un point sur le fonds de développement de la vie associative soit présenté.

Objectifs de la réunion

Cette commission a pour objet de rendre un avis sur les propositions de financement concernant les demandes de subvention déposées et de vérifier leur cohérence avec les orientations et priorités arrêtées le 5 janvier dernier.

Remerciements au président du Mouvement associatif des Pays de la Loire

Alain FOREST, président du Mouvement associatif des Pays de la Loire, n'est pas présent à la commission en raison d'une réunion nationale prévue de longue date et est représenté par Claude GANGLOFF.

Alexandre MAGNANT tient cependant à remercier Alain FOREST, qui quitte prochainement ses fonctions de président après 10 ans au Mouvement associatif des Pays de la Loire et 44 ans d'engagement bénévole. Les services de l'État ont particulièrement apprécié la qualité, le respect et la recherche de solutions constructives qui ont toujours guidé son dialogue avec les pouvoirs publics.

b) Propos introductifs de Claude GANGLOFF au titre du Mouvement associatif des Pays de la Loire

Le Mouvement associatif des Pays de la Loire se réjouit que la vie associative soit dans les priorités du gouvernement et du ministère et rappelle l'importance de replacer au centre des politiques publiques le tissu associatif dans les Pays de la Loire.

Cependant, force est de constater que les demandes de subvention augmentent alors que les crédits restent constants ce qui peut générer de la frustration.

Il faut aussi souligner la mobilisation inégale des membres dans les collèges consultatifs (élus locaux et parlementaires) ce qui suscite des interrogations dans un moment où, par ailleurs, 160 parlementaires ont signé une demande de réintroduire la réserve parlementaire.

Le Mouvement associatif reste vigilant sur cette hypothèse car, même si le FDVA est imparfait, il reste un système préférable, transparent et élaboré démocratiquement qui constitue un progrès par rapport à l'ancienne réserve parlementaire.

Claude GANGLOFF remercie également les services de l'État pour le travail d'instruction conduit et la préparation des instances consultatives.

II. Validation des documents par la commission (diapos n°3 et 4)

Les participants ont pris connaissance en amont de la rencontre du compte-rendu de la CRC du 5 janvier 2023 ainsi que des modifications apportées au règlement intérieur de la CRC.

Celles-ci portent principalement sur l'actualisation des intitulés des services de l'État qui ont évolué depuis 2018 et l'ajout de précisions concernant les possibilités de mandat et de perte de la qualité de membre de la commission (diapo n°4 du support).

Valérie DAO-DUY demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à faire sur la proposition de compte-rendu ou les modifications du règlement intérieur. Aucune objection n'est émise.

AVIS FAVORABLE sur les documents présentés

III. Présentation des retours sur les campagnes FDVA 2023 (diapos n°5 à 8)

Le FDVA est de mieux en mieux connu. Au niveau régional et départemental, il y a une amélioration des dossiers et de leur complétude, les associations se saisissent des outils d'information partagés. Il y a quand même encore des dossiers rejetés, certaines associations ne maîtrisent pas le cadre du FDVA et plusieurs réorientations ont dû être faites.

Plusieurs associations subissent encore des effets de la crise sanitaire, elles demandent le report de la subvention à l'année suivante ou son utilisation pour autre action, faute d'avoir pu réaliser ce qui était prévu dans le calendrier initial.

De nouveaux outils d'information sous forme de vidéos ont été expérimentés en 2023 : leur impact varie selon les sujets abordés mais globalement, elles ont été visionnées à de nombreuses reprises.

Sur l'instruction administrative, la mise en place d'un tableau a permis de simplifier les échanges avec les associations pour qu'elles corrigent ce qui n'allait pas dans leur dossier et de diviser par deux le délai d'instruction pour les agents.

IV. Propositions de financement FDVA1 et recueil de l'avis de la commission (diapos n°9 à 21)

Chiffres clé et tendances

Le total demandé a augmenté. 249 associations ont déposé une demande dans le cadre du FDVA1 avec un grand nombre de primo demandeurs (38% en 2023, contre 13% en 2022). La mise en place du FDVA2 depuis 2018 a permis à certaines associations de découvrir le FDVA1 et d'amener de nouvelles associations à le solliciter.

La mise en place du FDVA1 pluriannuel en 2022 a pour conséquence des engagements qui doivent être honorés et donc une certaine amputation de l'enveloppe chaque année.

Plusieurs informations sont données sur le profil des associations et la typologie des demandes pour le FDVA1 annuel (voir les diapos).

Ce n'est que la 2^{ème} année que le FDVA1 pluriannuel existe, il y a donc moins de recul concernant le profil des associations et la typologie des demandes mais on note quand même une majorité des premières demandes qui sont faites pour la formation de bénévoles réguliers plutôt que la formation des bénévoles dirigeants ou des nouveaux bénévoles.

Il y a une bonne cohérence entre les propositions de financements et les priorités retenues mais pour l'améliorer encore, il faudrait renforcer l'accompagnement des primo demandeurs.

Recueil de l'avis de la commission sur les propositions de financement FDVA1

AVIS FAVORABLE sur les propositions FDVA1 annuel et pluriannuel présentées

Questions soulevées par le FDVA1 pluriannuel

Il est noté qu'il y a une pression globale qui augmente sur le FDVA1 du fait du nombre de demandes qui s'accroît alors que l'enveloppe reste sensiblement identique d'une année sur l'autre.

De surcroît, celle-ci étant obérée par les engagements pluriannuels pris l'année précédente, les crédits disponibles pour une attribution diminuent et chaque année, le risque est de démarrer les campagnes d'attribution avec une enveloppe de plus en plus réduite pour de nouvelles demandes.

Valentin BEAUVALLET évoque un seuil à trouver l'année prochaine pour ne pas être débordé entre les demandes annuelles et pluriannuelles. Il est nécessaire de décider d'un montant maximal et de pouvoir bien orienter les associations vers l'annuel ou le pluriannuel. *[NDLR : ce seuil avait été fixé à 40% maximum de l'enveloppe totale pour 2023 et à 50% pour 2024]*

Plusieurs questions et hypothèses concernant la pluriannualité du FDVA 1 sont soulevées :

- Renoncer au pluriannuel ?
- Ouvrir le pluriannuel tous les trois ans seulement ?
- Ajouter des critères plus sélectifs : par exemple, il ne serait pas possible pour une association de percevoir du FDVA1 annuel deux années de suite ?

Claude GANGLOFF suggère de limiter le pluriannuel. Sur la lisibilité des tableaux de propositions de financement, il demande que soit ajoutée une colonne pour préciser la période pluriannuelle concernée par la demande afin de mieux distinguer les nouvelles demandes et les engagements en cours. Il lui en effet est difficile de comprendre s'il s'agit d'une nouvelle demande de pluriannuel ou s'il s'agit d'un pluriannuel accordé en 2022. Il souhaiterait également pouvoir savoir plus précisément les raisons qui ont donné lieu à l'acceptation ou au refus des dossiers.

Valérie DAO-DUY indique qu'il n'est pas possible à ce jour d'extraire automatiquement les motifs de refus ou d'accord mais qu'une réflexion sera conduite avec les services instructeurs pour étudier comment répondre à cette demande tout à fait légitime.

Benoît BESSE souhaite rappeler que le pluriannuel est un engagement de l'Etat dans le cadre de la charte nationale des engagements réciproques. Cela doit rester une priorité et il paraît difficile d'y renoncer. Cependant, il est nécessaire de mieux cadrer ses conditions d'octroi.

Catherine MILLS demande des éclaircissements sur l'interaction entre pluriannuel et annuel. Il est précisé que la phrase « ne pas financer deux ans consécutifs » concernerait uniquement les demandes annuelles et qu'une association doit choisir entre une demande annuelle ou une demande pluriannuelle, les deux n'étant pas cumulables.

Jérôme DE MICHERI considère qu'il faudra trouver une solution pour assurer l'alternance et permettre le financement de nouvelles associations. En Loire-Atlantique, le choix a été fait sur le FDVA 2 de ne pas financer à nouveau des associations qui avaient déjà été subventionnées en 2020, 2021 et 2022.

Alexandre MAGNANT explique que les crédits de l'Etat ne sont pas en baisse mais les enveloppes sont amputées par les financements déjà attribués dans le cadre de conventions pluriannuelles.

Valentin BEAUVALLET s'exprime sur l'hypothèse d'ouvrir le pluriannuel tous les trois ans seulement, il n'est pas certain que toutes les associations intègrent cette information rapidement et cela pénaliserait les associations qui « rateraient » l'année où le pluriannuel serait ouvert, ce qui les contraindrait à attendre 3 ans avant de pouvoir présenter leur demande.

Claude GANGLOFF propose de se donner une limite budgétaire sur les trois ans.

Benoît BESSE insiste sur le fait que la pluriannualité permet de sécuriser et d'aider les associations dans la durée et la profondeur. Le problème est sur la pression générale du dispositif, la pluriannualité ne vient que révéler cette pression.

Alexandre MAGNANT souhaite qu'il soit bien expliqué que c'est le fonctionnement annuel / pluriannuel qui fait que l'enveloppe est moins élevée chaque année.

Synthèse et conclusion des échanges : Il est décidé ne pas renoncer à la pluriannualité, de maintenir la possibilité de demander du financement pluriannuel chaque année mais de mettre une limite à la part du budget qui y est consacrée. Les services de l'État sont invités à travailler sur différents scénarii en ce sens à présenter à la prochaine commission.

V. Propositions de financement FDVA2 et recueil de l'avis de la commission (diapos n°22 à 32)

Chiffres clé et tendances

Le budget a connu une augmentation de 20% par rapport à 2022 mais n'atteint cependant pas l'enveloppe de 2021. Cette augmentation dépend des modalités de répartition des crédits issus de la loi de finances initiale (50% de façon identique entre tous les départements et 50% répartis en fonction du nombre de création d'associations et de la population du département) ainsi que du volume des crédits du fonds de concours qui diffère d'une année sur l'autre. Cette année, le volume du fonds de concours était particulièrement élevé mais cela reste incertain en fonction des années.

Le montant total demandé s'élève à 7M€ alors que l'enveloppe FDVA2 est de 2,3M€.

On constate une surreprésentation du secteur du sport qui s'explique par une bonne structuration des réseaux et du passage de l'information. Ceci est pris en compte par les instructeurs dans le choix des associations financées.

Alexandre MAGNANT précise que tous les domaines associatifs ont des particularités quant à leur financement (par exemple, la culture est bien plus financée par le mécénat que le sport). Il n'est pas nécessairement problématique qu'il y ait plus de demandes du domaine du sport, si un équilibre global est conservé.

Valérie DAO-DUY rappelle que le fonds doit être ouvert et profiter à tous les secteurs associatifs.

Emile PROVOST précise qu'il y a eu un gros travail fait en Vendée pour accompagner les primo demandeurs et aller vers des territoires moins présents dans le FDVA : plusieurs réunions présentiels ont été organisées en partenariat avec des collectivités ou des associations et l'effet a été notable sur les demandes.

Retour des collèges départementaux consultatifs (CDC)

Jérôme DE MICHERI explique que, lors du collège départemental en 44, le quorum n'a pas été atteint. L'instance a pu se tenir valablement après re-convocation. Il manquait des élus et des parlementaires parmi les membres. Il expose que l'instruction a été plus confortable : il y avait un peu moins de demandes et plus de financements que l'an dernier. Le service s'est félicité d'avoir une semaine et demie de plus dans le processus d'instruction des demandes. Il y a eu deux soutiens politiques dont un de la secrétaire d'Etat à la jeunesse et au SNU (pour trois associations qui ont bien reçu un financement). Il constate aussi une surreprésentation du sport, mais moins importante que dans les autres départements.

Benoît BESSE, pour le 49, précise que la participation au collège départemental consultatif cette année était plus nombreuse : 2 députés titulaires et 1 suppléant, 1 sénateur et 2 représentants du conseil départemental. La ville d'Angers était représentée mais pas les 2 autres collectivités locales membres du collège (Cholet et Saumur). Il partage un avis général positif sur le déroulement du CDC.

Emilie PROVOST, pour le 85, a relevé une représentativité plutôt équilibrée. Il y a eu une reprise des réunions d'information sur les territoires, plus de 250 personnes ont été rencontrées ce qui semble avoir donné lieu à plus de dépôt de dossiers. Elle a reçu des sollicitations en amont par des parlementaires pour financer certaines associations. En exposant très précisément pourquoi ça n'était pas possible, le refus a été bien reçu.

Les délégués départementaux du 53 et du 72 n'étant pas présents, aucun retour sur leur collège n'a lieu.

Recueil de l'avis des membres de la commission sur les propositions de financement FDVA2

Synthèse pour le FDVA2 :

- 656 associations financées dont 639 avec deux ETPT au plus.
- Cela représente 80% des associations demandeuses, ce qui montre une bonne communication sur le FDVA 2. En revanche, cela ne constitue plus un critère de sélection.
- Particularité en Maine-et-Loire et en Mayenne : un plus fort accent sur le fonctionnement que sur les projets.

AVIS FAVORABLE sur les propositions FDVA2 présentées

Remarques : Claude GANGLOFF explique que certains départements ont limité la part attribuée au fonctionnement (plafond maximal de 4000€), d'autres sont restés dans une fourchette (5000€ en moyenne attribué pour du fonctionnement). Pour lui, il faudrait laisser une plus grande part aux nouveaux projets.

Prochaines étapes de la gestion du FDVA

- Publication des résultats au plus tard le 12 juin 2023, après la présentation au pré-CAR
- Notification des décisions à partir de mi-juin 2023
- Opérations de mise en paiement des subventions entre juillet et août 2023
- Projet d'identifier des projets financés au plan régional ces 5 dernières années pour les valoriser auprès de la commission régionale

VI. Actualités sur la vie associative (diapos n°34 à 38)

Conjoncture associative

Au plan national, deux enquêtes nationales dont les résultats ont été publiés récemment sont signalées et partagées :

- Enquête nationale sur les impacts de l'inflation sur les associations conduite par Recherches et Solidarités et le Mouvement associatif des Pays de la Loire
- Enquête sur le bénévolat associatif de Recherches et Solidarités

Ressources documentaires

La parution de plusieurs guides et ressources a été relayée sur le site internet de l'académie :

- Guide pratique sur le tronc commun d'agrément
- Guide pratique sur le contrat d'engagement républicain
- Guide pratique pour les organisateurs de grands événements sportifs sur le recours au bénévolat

Déploiement de Guid'Asso en région

Le processus de labellisation des missions « Accompagnement généraliste » et « Information » est en cours, avec des candidatures plus nombreuses sur le volet « Accompagnement » que sur le volet « Information » alors que ce dernier constitue un enjeu en termes de maillage territorial de proximité.

La labellisation des missions « Orientation » et « Accompagnement spécialiste » interviendra au second semestre.

Un appel à candidatures pour identifier les formateurs qui interviendront dans le parcours de formation des accompagnateurs est en cours et se termine le 7 juin prochain.

Informations du Conseil régional des Pays de la Loire

Pauline Weiss informe que la journée des bénévoles du Conseil Régional se tiendra au Jardin Camifolia à Chemillé-en-Anjou (Maine et Loire) le 15 septembre prochain. En lien avec l'année de l'écologie au conseil régional, un accent tout particulier sera mis sur la question de la transition écologique lors de cette journée.

Elle annonce également le lancement du projet « Bénévolacteurs » lors de l'année scolaire 2023/2024. Une première expérimentation avec des retours positifs a déjà eu lieu en 2022/2023 dans les lycées Joseph Wresinski et Emmanuel Mounier à Angers. Ce projet qui vise à sensibiliser les jeunes au sens civique via l'engagement associatif sera essaimé à l'échelle des cinq départements de la région. Dans le cadre des Jeux Olympiques, l'accent sera principalement mis sur l'engagement au sein des associations sportives.

VII. Conclusion

Alexandre MAGNANT comme Claude GANGLOFF remercient l'assemblée pour la qualité des échanges.

Prochaine réunion de la commission régionale consultative :

Fin novembre ou début décembre (date à définir)